



LA DIRECTION VEUT ELLE NOUS VOLER NOS HEURES SUPPLEMENTAIRES ?

Cela fait maintenant **deux ans** que les agents ne **peuvent plus** accéder à leurs **heures supplémentaires**.

Deux ans que la CGT **interpelle** la Direction en multipliant les démarches par mails, interventions en RDV et en instances pour exiger que nos heures supplémentaires ne disparaissent pas.

Deux ans que la Direction nous roule dans la **farine** et traîne les savates en faisant comme si nos heures n'avaient jamais existées...

Deux ans que la Direction entretient la désinformation en laissant entendre qu'on ne pourrait plus faire d'heures supplémentaires.

Alors oui la question du **vol possible** de nos heures **doit être posée** clairement.

Alors oui la question de la **confiance** qu'on peut **accorder** à cette Direction doit **l'être également**.

Au regard de l'opacité sur nos heures supplémentaires, maintenue méthodiquement par la Direction, au regard d'autres engagements qu'elle ne respecte pas, **il y a pour de nombreux agents et pour la CGT une rupture grave de confiance**.

Alors oui la Direction tente de faire **main basse** sur **nos heures supplémentaires**. Dans ce cas de figure c'est du **vol avéré**. Le procédé est assez honteux et il nous **porte un préjudice** important.

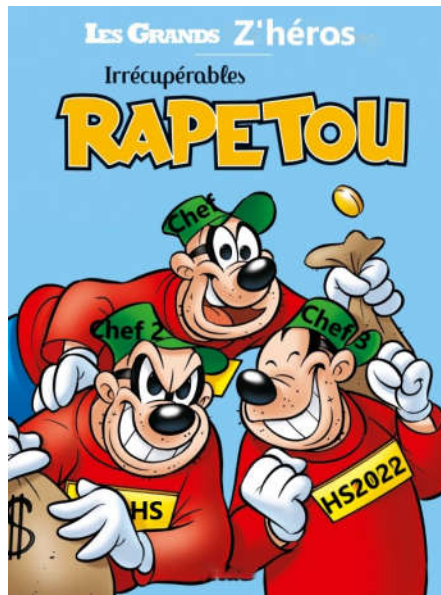
Des informations adressées par la Directrice des Soins faisant fonction à quelques serveurs zélés évoquent même un blocage du paiement des heures supplémentaires de décembre sur instructions de la DRH !

Quelle équipe !

Peut-on encore aller plus bas ?

Mais qui décide de tels agissements ?

Le Directeur ? La DRH ?
La DSI faisant fonction ?



Mais qui pourrait oser orchestrer cela ?

Au nom de quoi ?

Une telle **tentative de vol est illégale**. L'**ordre** de ne **pas payer** nos heures en décembre est **illégitime** !

Pour rappel :

- Les **textes** sur les **heures supplémentaires** existent **toujours** : elles sont soit **recupérées**, soit **indemnisées**.
- Le Compte Epargne Temps ne peut pas vous être **imposé**. Seuls **les agents** peuvent demander son ouverture. Personne d'autre.

La Direction se sert elle de l'alibi facile de l'aggravation du déficit et du fameux plan de retour à l'équilibre à venir, pour organiser une forme de casse **en deux temps** :

- 1) **Faire disparaître nos heures**
- 2) **Nous désigner** comme des « arnaqueurs » qui trauderaient le CH en faisant des heures supplémentaires injustifiées.

Personne ne peut accepter que les agents soient éventuellement spoliés de leurs heures sup.

Par ailleurs, la Direction qui déjà infantilise les cadres en supprimant certaines modalités d'accès aux plannings et à des modifications directes, leur demande en plus, par l'intermédiaire de la DSI faisant fonction, de fliquer les agents. Elle se permet en plus de « théoriser » la réalisation d'heures supplémentaires sur la base d'arguments bidon bien éloignés des textes.

En creux la Direction laisse entendre que les Cadres auraient été incapables de vérifier la légitimité de ces heures...

La CGT exige que les agents accèdent enfin à leur volume d'heures supplémentaires réalisées depuis 2022 !

- Nous allons communiquer sur le sujet et sur d'autres et solliciter le service juridique de la Fédé CGT Santé.
- Contactez nous pour faire un point sur vos heures
- Adressez un courrier au Directeur avec A/R (voir modèle) pour exiger d'accéder à vos heures supplémentaires afin d'en disposer comme vous le souhaitez en tenant compte des nécessités de service.

**REAGISSONS ENSEMBLE !
DE TELS AGISSEMENTS
DOIVENT CESSER**